



JNR/AL

DÉCISION N°20-171

CREATION TARIFS 2020 - CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-155 du 09 novembre 2016, transmise en Sous-préfecture le 18 novembre 2016 portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour « **prendre une décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget** »,

Vu l'arrêté n°19-601 du 21 février 2019 portant délégation de fonction et de signature à Madame Céline VIOLLET pour la signature des décisions relatives aux affaires culturelles,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De créer les tarifs tels que présentés en annexe, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 :

La Direction Générale des Services de la Ville, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

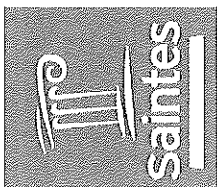
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **19 JUIN 2020**

et de sa notification le **19 JUIN 2020**
publication

Fait à Saintes, le **16 JUIN 2020**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire
Madame Céline VIOLLET





ANNEXE 1 – CREATION TARIFS 2020
CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

		TARIFS SAINTES									TARIFS EXTERIEUR
	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	QF9		
	inférieur ou égal à 400	de 401 à 600	de 601 à 800	de 801 à 1000	de 1001 à 1300	de 1301 à 1600	de 1601 à 1800	de 1801 à 2000	supérieur à 2000		
ENFANTS											
Hors-cursus danse jazz et cours ado-adultes seul	50 €	70 €	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €	180 €	200 €	300 €	
ADULTES											
Forfait Danse	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	240 €	270 €	300 €	400 €	
Hors-cursus danse jazz et cours ado-adultes seul	75 €	90 €	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	230 €	320 €	

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200616-20_171-AR